

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-  
Maritimes

## ARRÊTÉ N° 2024/077

### portant inscription sur liste d'aptitude des candidats aux concours externe et interne pour l'accès au grade de cadre de santé paramédical

#### Le Président,

#### VU :

- Le code général de la fonction publique,
- le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,
- le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
- le décret n° 2016-336 du 21 mars 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux,
- le décret n° 2016-1038 du 29 juillet 2016 fixant les modalités d'organisation des concours d'accès au cadre d'emplois des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès au grade de cadre supérieur de santé,
- le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,
- l'arrêté du Président du Centre de Gestion n° 2023-184 en date du 30 octobre 2023 portant ouverture pour le compte des Centres de Gestion de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur des concours externe et interne de cadre territorial de santé paramédical, spécialité Infirmier,
- le procès-verbal en date du jeudi 18 avril 2024 de la réunion du jury d'admission des concours susvisés,

#### ARRÊTE :

**ARTICLE 1** : La liste d'aptitude d'accès au grade de cadre de santé paramédical est arrêtée à la liste nominative, dressée par ordre alphabétique, ci-jointe en annexe.

**ARTICLE 2** : La nomination des lauréats interviendra sur la liste d'aptitude à compter du 29 avril 2024.

**ARTICLE 3** : Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes tient à disposition des autorités de nomination les pièces exigées par les articles 6 et suivants du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 susvisé.

**ARTICLE 4** : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 susvisé.

**ARTICLE 5** : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre de gestion des Alpes-Maritimes, sera transmise à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 29 avril 2024



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Paul David".

Jean-Paul DAVID

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue de fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures <http://www.telerecours.fr/>.

**ANNEXE A L'ARRÊTE N° 2024-077 du 29 avril 2024**  
portant inscription sur liste d'aptitude des candidats aux concours externe et interne pour l'accès au  
grade de cadre de santé paramédical, session 2024

<b>NOM Prénom</b>	<b>Spécialité</b>
<b>ALVAREZ MEDINA Silvia Margaret</b>	Infirmier cadre de santé
<b>BOUFRAINE Mehdy</b>	Infirmier cadre de santé
<b>DARLOT Virginie</b>	Infirmier cadre de santé
<b>HURIAUX Jérémy</b>	Infirmier cadre de santé
<b>LECA Julie</b>	Infirmier cadre de santé
<b>OLIVIER SILVESTRE Valérie</b>	Infirmier cadre de santé
<b>SAULIERES Nelly</b>	Infirmier cadre de santé
<b>TARIEL Geraldine</b>	Infirmier cadre de santé

Nombre de lauréats : 8

**AR Prefecture**

006-280600529-20240429-2024\_077-AR  
Reçu le 16/05/2024